PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 26 mai 2025 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14646

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par l'assistante-greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par l'assistante-greffière en ajoutant les items suivants :

5.12 Nomination d'un comité de sélection pour le poste de chef de division – Réseaux et voirie pour le Service des travaux publics.

5.13 Vente de véhicules et d'une génératrice.

5.14 Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de café pour une période de 24 mois.

6.4 Rapport d'embauche de 2 responsables de plateaux sportifs pour le Service des loisirs et de la culture.

6.5 Rapport d'embauche d'un stagiaire pour les Services techniques.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14647

Séance ordinaire du 12 mai 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14648

Adoption du Règlement numéro 946-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 946-2025 concernant la vitesse des véhicules sur le territoire de la Ville**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 946-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14649

Adoption du Règlement numéro 947-2025

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 947-2025 modifiant le Règlement numéro 933-2024 établissant la tarification aux restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 947-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 25-14650

Adoption du Règlement numéro 948-2025

ATTENDU : que la greffière présente le Règlement numéro 948-2025 et mentionne son objet, sa portée, son coût, son mode de financement et son mode de paiement;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 948-2025 décrétant un emprunt de 4 607 548 $ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 948-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 25-14651

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 15 mai 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 2 299 449,58 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 299 449,58 $ couvrant la période du 2 mai 2025 au 15 mai 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14652

Adjudication du contrat pour la réfection des services municipaux de la 126^{e} Rue entre le boulevard Lacroix et la 10^{e} Avenue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
GIROUX ET LESSARD LTÉE	1 577 578,84 $
EXCAVATION PAUL JACQUES INC.	1 610 938,78 $
R.J. DUTIL ET FRÈRES INC.	1 659 522,75 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat **pour la réfection des services municipaux de la 126^{e} rue entre le boulevard Lacroix et la 10^{e} Avenue** pour un montant total de **1 577 578,84 $ $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même la subvention à recevoir, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14653

Adjudication du contrat pour le transport des enfants par autobus pour sorties diverses

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
AUTOBUS BRETON INC.	25 587,69 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **AUTOBUS BRETON INC.** le contrat **pour le transport des enfants par autobus pour sorties diverses** pour la période estivale du camp de jour 2025 pour un montant total de **25 587,69 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14654

Annulation de soldes résiduaires de règlements d'emprunt

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU : qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU : qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU : que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU : qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « *nouveau montant de la dépense* » et « *nouveau montant de l'emprunt* » de l'annexe;

2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « *Fonds général* » de l'annexe;

3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « *subvention* » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE ce conseil informe le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « *Promoteurs* » et « *Paiement comptant* » de l'annexe.

QUE ce conseil demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14655

Versement d'une aide financière au Club de gymnastique régional Voltige

ATTENDU : la nécessité de relocaliser les activités du Club de gymnastique régional Voltige ;

ATTENDU : la demande d'aide financière déposée par le Club de gymnastique régional Voltige;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la Ville par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 36 355,11 $ incluant toutes les taxes si applicables au Club de gymnastique régional Voltige.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14656

Vente à l'encan 2025

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges tiendra une vente à l'encan le 31 mai 2025 à compter de 9 h au centre sportif Lacroix-Dutil ;

ATTENDU : la liste des biens déposée au conseil ;

ATTENDU : que ces biens ne sont plus affectés à l'utilité publique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme que les biens énumérés à la liste ne sont plus affectés à l'utilité publique et qu'ils peuvent être vendus à l'encan le 31 mai 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14657

Demande à l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2025-2026

ATTENDU : que pour les activités de camp de jour de l'été 2025, la Ville désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées de l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Association régionale de loisir pour les personnes handicapées de la Chaudière-Appalaches dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées 2025-2026.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention d'aide financière et tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14658

Demande d'aide financière au ministère de l'Éducation pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques

ATTENDU : que le ministère de l'Éducation offre un programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques;

ATTENDU : que la présente demande est pour avril 2025 à mars 2026 ;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme pour l'année 2025-2026 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la gratuité de la formation des surveillants-sauveteurs et des moniteurs aquatiques du ministère de l'Éducation.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention d'aide financière 2024-2025 et la convention d'aide financière 2025-2026 dans le cadre dudit programme et tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14659

Soutien à la demande déposée par la Fédération québécoise des municipalités pour l'accueil des enfants à besoins particuliers dans les camps de jours

ATTENDU : que la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

ATTENDU : que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

ATTENDU : que malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

ATTENDU : que ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne ;

ATTENDU : que les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte, qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

ATTENDU : que pour tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

ATTENDU : également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier, physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

ATTENDU : l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

ATTENDU : la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Saint-Georges appuie la demande faite par la Fédération québécoise des municipalités auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose:

• De renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;

• De constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;

• Et de mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14660

Autorisation au chef de Division – Permis et inspection
à agir à titre d'inspecteur en bâtiment

ATTENDU : l'absence d'un inspecteur en bâtiment pour une période de trois mois ;

ATTENDU : la forte demande en saison estivale pour l'émission des permis et l'approche de la période de vacances annuelles ;

ATTENDU : que l'article 2.2. du Règlement sur les permis et certificats No 148-2005 prévoit que « Le chef de Division – Permis et inspection est autorisé à agir à titre d'inspecteur en bâtiment aux fins du présent article lors d'absence d'un ou plusieurs inspecteurs lorsque le conseil de ville l'autorise par résolution »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Alexandre Poulin, chef de Division – Permis et inspection à agir à titre d'inspecteur en bâtiment au Service de l'urbanisme jusqu'au retour à temps complet des cinq inspecteurs.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14661

Nomination d'un représentant de la Ville sur le conseil d'administration de Transport Autonomie Beauce-Etchemins

ATTENDU : que madame la conseillère Manon Bougie désire céder son siège à titre de représentante de la Ville sur le conseil d'administration de Transport Autonomie Beauce-Etchemins;

ATTENDU : l'intérêt démontré par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier à siéger sur le conseil d'administration de cet organisme ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier à titre de représentant élu de la Ville sur le conseil d'administration de Transport Autonomie Beauce-Etchemins, et ce, à compter du 27 mai 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14662

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de chef de division – Réseaux et voirie pour le Service des travaux publics

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de chef de division – Réseaux et voirie pour le Service des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Frédéric Veilleux, directeur du Service des travaux publics, Mme Karine Veilleux, directrice générale, CPA, M.A.P., M. Sc., Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de division – RH, dotation et santé-sécurité ainsi que madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de sélection pour pourvoir le poste de chef de division – Réseaux et voirie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14663

Vente de véhicules et d'une génératrice

ATTENDU : que la Ville a autorisé le 22 avril 2025, la vente d'articles qui ne seront plus utilisés par la Ville et ne seront donc plus affectés à l'usage public ;

ATTENDU : que suite à une soumission publique dans l'Éclaireur Progrès, 21 personnes ont déposé une offre pour ces articles ;

ATTENDU : que les offres les plus avantageuses reçues sont celles de M. Sébastien Talbot, M. James Thibodeau, M. Denis Couture et M. Michel Veilleux ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la vente des articles suivants et confirme qu'ils ne sont plus affectés à l'utilité publique :

- VTT Bombardier Quest 650 XT de l'année 2003 à M. Sébastien Talbot pour un montant total de 2759,40 $ incluant toutes les taxes applicables.

- VTT BRP Can-Am Outlander MAX 650 XT de l'année 2012 à M. James Thibodeau pour un montant total de 5492,36 $ incluant toutes les taxes applicables.

- Véhicule de marque Toyota, modèle Camry, de l'année 2010 à M. Denis Couture pour un montant total de 6438,60 $ incluant toutes les taxes applicables.

- Génératrice 20 KW 120/240 volts, 79 amp de marque Hawk Power de l'année 1998 à M. Michel Veilleux pour un montant total de 5629,18 $ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 25-14664

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande de café pour une période de 24 mois

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 2 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
L'ARTISAN DU CAFÉ	40 011,30 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **L'ARTISAN DU CAFÉ** le contrat **pour la fourniture sur demande de café pour une période de 24 mois** pour un montant total de **40 011,30 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable selon la demande réelle à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 9 ANIMATEURS ET 2 ANIMATEURS-ACCOMPAGNATEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 9 animateurs et 2 animateurs-accompagnateurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 15 mai 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un responsable de plateaux sportifs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 16 mai 2025 au 23 novembre 2025 est déposé au conseil.

RAPPORTS D'EMBAUCHES DE 18 ANIMATEURS D'ÉVÈNEMENTS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 animatrices d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 15 mai 2025 au 1er novembre 2025 est déposé au conseil.

Un rapport d'embauche de 16 animateurs d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 12 mai 2025 au 1er novembre 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 RESPONSABLES DE PLATEAUX SPORTIFS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 responsables de plateaux sportifs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 22 mai 2025 au 23 novembre 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Un rapport d'embauche d'un stagiaire pour les Services techniques pour la période du 2 septembre 2025 au 29 novembre 2025 avec une possibilité de prolongation de 2 semaines est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé dont notamment les Assises 2025 de l'Union des municipalités du Québec et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le conseil d'administration de Beauce Art, par madame la conseillère Esther Fortin et monsieur le conseiller Serge Thomassin sur la 17e édition du souper au homard au profit de l'organisme Au Bercail, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur une réunion de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches, par madame la conseillère Manon Bougie sur l'assemblée générale annuelle de Transport Autonomie Beauce-Etchemins et sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur l'assemblée générale annuelle de Transport Autonomie Beauce-Etchemins et sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud et par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sur le Caucus des cités régionales et sur le conseil des maires.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 20, sur proposition de madame la conseillère Manon Bougie, appuyée par monsieur le conseiller Serge Thomassin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

ME ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****